



GAL Sud
GUYANE
Groupe d'Action Locale



Evaluation du programme **LEADER 2014-2024** **GAL Sud Guyane**



Evaluation du programme
LEADER 2014-2024 GAL
Sud Guyane



GAL Sud
GUYANE
Groupe d'Action Locale

Rédaction du rapport : **Arnaud Le Tiec, Parc amazonien de Guyane.**

Contributeurs et relecture du rapport, équipe PAG : **Fanny Rives.**

Mise en page : **Audrey Thonnell**

Auteur des photos : **Agents du parc, Maxime Charronneau, Jean Baptiste Colin (couverture)**

Citation : Parc amazonien de Guyane, 2024. *Evaluation du programme LEADER 2014-2024 GAL Sud Guyane.* Parc amazonien de Guyane, 36 pp.



Sommaire

Sommaire	3
Introduction.....	4
Territoires et stratégie LEADER du GAL Sud	5
Les priorités LEADER du GAL Sud	6
Un territoire enclavé en manque de liens	7
Entre fleuve et forêt, des ressources à valoriser	7
Méthodologie	11
Questions évaluatives.....	11
Etapas de l'évaluation	12
Bilan et état d'avancement de la programmation	13
Bilan des projets.....	13
Animation du programme : bilan des entretiens.....	19
Analyse évaluative	22
Gouvernance	22
Animation et accompagnement.....	24
Rôle de la structure porteuse.....	26
Synthèse des recommandations	29
Gouvernance	29
Communication	30
Animation.....	31
Conclusion	31
Annexes	33
Tableau des projets	33



Introduction

Le programme européen LEADER 2014-2024 arrive à échéance à la fin de l'année 2024. Le Parc Amazonien de Guyane a porté le GAL Sud Guyane sur la période 2014-2024 et la période 2007-2013. Il ne sera plus structure porteuse du prochain programme mais restera impliqué dans le nouveau GAL en tant que membre du comité de programmation. Afin de pouvoir rendre compte aux partenaires et aux habitants du bilan du programme et d'accompagner au mieux la CCOG dans l'animation du futur GAL Ouest Guyane, le GAL Sud s'est engagé dans une démarche d'évaluation.

Cette évaluation a différents objectifs :

- Prendre une photographie des éléments factuels qui composent LEADER : les projets, les acteurs, la consommation de l'enveloppe attribuée au territoire ;
- Evaluer le fonctionnement et la gestion mis en place ;
- Poser les principaux enseignements à tirer en vue de l'animation du prochain GAL et du nouveau rôle du Parc Amazonien dans ce programme.

Enfin, ce document aspire à proposer des enseignements utiles pour améliorer l'animation, l'accompagnement et le développement territorial.

Dans la suite de ce document, les recommandations pour la nouvelle programmation sont signalées par le pictogramme suivant :



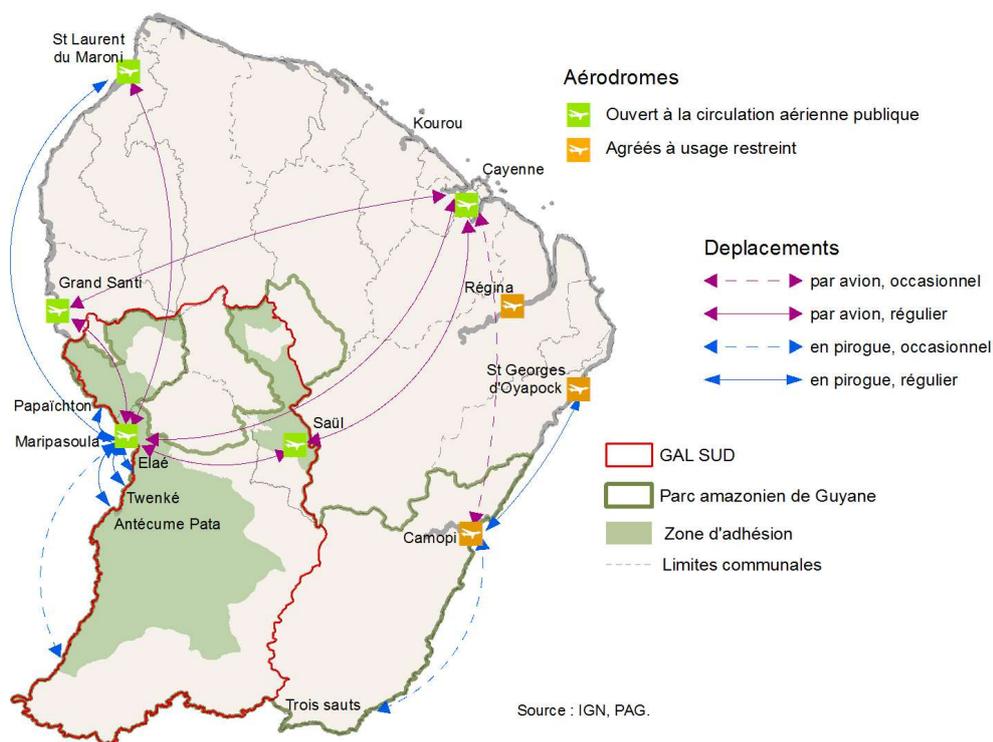


Territoires et stratégie LEADER du GAL Sud

Ce territoire se compose de 3 communes rattachées à la CCOG et adhérentes à la Charte du PAG, plus de 17 000 habitants, 1 à 2 habitants au km². Ces 3 communes, chacune ayant des poids démographiques différents, partagent néanmoins des contraintes et des atouts :

- Un territoire rural enclavé (le seul territoire LEADER de Guyane qui, dans son intégralité, n'est pas sur le littoral) avec de grandes difficultés de communication et de circulation (entre littoral et communes, entre communes, et au sein même de ces communes, entre bourg et villages), et une population relativement jeune mais faiblement qualifiée et en situation de précarité ;
- Un territoire d'une très grande richesse patrimoniale et une diversité socio-culturelle, à valoriser.





Les priorités LEADER du GAL Sud

Ainsi, les principaux besoins du territoire identifiés en début de programmation tous secteurs confondus, sont liés à son **enclavement**. Son potentiel de développement repose pour l'essentiel sur ses **ressources tant humaines que naturelles et paysagères** :

- un vaste territoire d'une grande richesse mais fortement enclavé et de fait, sous-équipé, souffrant du manque de liens avec l'extérieur, et en interne, entre acteurs, entre espaces ;
- une population relativement jeune et multiculturelle mais faiblement qualifiée, des savoirs et savoir-faire locaux prégnants mais à valoriser, un tissu socioéconomique et associatif trop peu structuré ;
- des ressources patrimoniales exceptionnelles insuffisamment connues et valorisées au plan économique et touristique, vis-à-vis de l'extérieur mais aussi auprès de ses habitants.

Il en a découlé les priorités suivantes :

➔ *Enjeux liés au territoire et à sa population*

Était prioritaire ce qui pouvait favoriser le désenclavement, la cohérence et la cohésion socio-économique du territoire.

➔ *Enjeux liés au développement socio-économique endogène du territoire*

Était prioritaire ce qui pouvait favoriser un développement endogène du territoire, prenant appui sur ses ressources humaines et naturelles

valorisées. Et plus particulièrement :

- le désenclavement du territoire et de ses populations (transport fluvial, stockage, services facilitant les démarches...),
- la montée en compétences générale afin de développer l'emploi local et la création d'activités (appui-conseil, formation, équipement...),
- le renforcement des micro-filières locales et autres services afin de répondre aux besoins du marché local et au-delà (production vivrière, bois pour la construction, artisanat d'art, produits transformés).

➔ *Enjeux liés à l'attractivité du territoire et à la qualité du cadre de vie*

Était prioritaire ce qui pouvait valoriser le territoire (savoir-faire et produits locaux, patrimoines naturels et culturels...), tant en interne (vis-à-vis de la jeunesse locale, mais plus largement aux yeux des habitants) qu'à l'externe (vis-à-vis des touristes, mais plus largement des communes de l'intérieur vis-à-vis du littoral), et le rendre plus attractif :

- la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles,
- le développement de l'offre touristique (hébergements et prestations),
- la sensibilisation au territoire et à ses ressources naturelles et culturelles,
- le développement du lien social.

Un territoire enclavé en manque de liens

Le diagnostic avait souligné les enjeux d'un enclavement du territoire qui impacte de façon transversale, tous les domaines d'activités, en termes de circulation, de communication, d'accès aux services de toutes sortes, et de coûts de la vie. Et plus particulièrement :

- en matière de développement socio-économique,
- au plan patrimonial et touristique,
- au niveau du cadre de vie.

➔ *Au regard du besoin de désenclavement, il s'agissait de créer/développer les liens :*

- entre acteurs (habitants, acteurs locaux, intervenants, partenaires...),
- entre espaces, en interne (entre bourgs et écarts, entre communes), avec les territoires ruraux proches (CCOG, commune de Camopi), avec le littoral, avec les pays proches...,
- entre secteurs d'activités pour une approche multisectorielle.

Entre fleuve et forêt, des ressources à valoriser

- **ressources humaines** : population relativement jeune et multiculturelle mais faiblement qualifiée, des savoirs et savoir-faire locaux insuffisamment valorisés et qui tendent à se perdre, un tissu



socioéconomique et associatif trop peu structuré...

- **ressources naturelles et paysagère** aux fortes potentialités mais insuffisamment développées et valorisées (transformation, valorisation, tourisme...)...

➔ *Au regard du besoin de valorisation du territoire et de ses ressources, il s'agissait de :*

- Développer/valoriser les ressources humaines à travers le renforcement des capacités locales, l'appui à la mutualisation, le développement du tissu économique et social (acteurs économiques, acteurs associatifs...) mais aussi la valorisation des savoirs et savoir-faire locaux en lien avec les filières traditionnelles ;
- Préserver/valoriser les ressources patrimoniales (naturelles/culturelles, matérielles/immatérielles).

Ainsi la stratégie LEADER 2016-2020 du Sud Guyane s'articulait donc autour de la priorité ciblée suivante :

**« Entre fleuve et forêt, le Sud Guyane,
des hommes et des ressources pour un développement endogène »**

Dans ce contexte de fort enclavement, entre fleuve et forêt, éléments clés de l'identité paysagère mais aussi culturelle du territoire, la stratégie locale de développement LEADER GAL Sud a visé un développement du territoire à partir de la valorisation poussée mais raisonnée de ses ressources locales et leur mise en réseau.

Priorité 1 - Accompagner la ressource humaine locale dans sa montée en compétence générale et dans sa professionnalisation

En matière de développement socio-économique local, le diagnostic du territoire a mis en avant le potentiel que représentent les ressources humaines locales (main d'œuvre disponible, savoir-faire traditionnels...) mais aussi les limites rencontrées dans leur valorisation (non maîtrise du français-langue administrative, faible niveau de qualification générale, très peu d'entrepreneuriat, absence de culture de projet, faible structuration du tissu associatif...), dans un contexte de fort enclavement : manque d'outils d'informations et de formations adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants, peu de personnes-ressources, discontinuité des services publics, faiblesses de la couverture numérique, insuffisance de l'accompagnement à l'émergence de projets, part importante de l'informel et de la pluriactivité, ...

Dans ces communes de l'intérieur où services de l'Etat et autres dispositifs d'appui sont peu présents de façon continue et la population faiblement

qualifiée, des acteurs locaux évoluent beaucoup dans la pluriactivité et l'informel et peinent à accéder aux aides potentiellement mobilisables.

➔ La stratégie du GAL du Sud visait un développement endogène, à travers :

- le développement de l'employabilité locale, de l'entrepreneuriat et de la culture projet d'une part,
- le soutien aux filières locales et services de proximité, d'autre part.

Il s'agissait de proposer information, formation, outils et compétences adaptés, accompagnement régulier de proximité aux porteurs d'idées, créateur d'entreprise ou d'association... et contribuer à la mise en relation des employables avec des employeurs potentiels, des porteurs de projets entre eux et avec les structures d'appui, des différents intervenants pour une approche plus coordonnée, à travers notamment des espaces d'information, d'échanges et de services...

De même, il convenait d'appuyer les acteurs des micro-filières locales dans leur professionnalisation et leur structuration, à travers formation spécialisée et équipement en vue d'une amélioration de l'approvisionnement, de la production, de la transformation et/ou de la commercialisation des produits locaux.

Priorité 2 - Valoriser les ressources patrimoniales locales à travers le développement du tourisme et celui de l'action culturelle et EEDD

En termes d'attractivité du territoire et de qualité du cadre de vie, le diagnostic avait mis en avant le potentiel que représentent les richesses patrimoniales locales, tant naturelles et paysagères (fleuve et forêt), que culturelles tant matérielles (patrimoine bâti, ...) qu'immatérielles (chants, danses, gastronomie...) du fait notamment de la diversité culturelle de sa population. Cependant, leur valorisation à travers le développement de l'économie touristique et des aménités notamment, rencontre des limites : l'enclavement du territoire, un déficit d'image tant auprès des touristes potentiels que de ses habitants, une offre touristique (prestations et hébergement) peu lisible voire insuffisante, une offre culturelle locale trop limitée, une éducation et une sensibilisation à l'éducation et à l'environnement encore trop parcellaire, un manque de structuration de la filière touristique et de qualification de la plupart des opérateurs, la faiblesse du tissu associatif, un manque d'infrastructures sportives et culturelles, une connaissance encore insuffisante de ce patrimoine, ...

Or, dans un contexte marqué par l'évolution très rapide des modes de vie, face à la dégradation de l'environnement naturel et paysager et au risque de perte de savoirs et savoir-faire traditionnels, il existe un véritable enjeu de préservation et de valorisation de ce patrimoine par les acteurs locaux eux-mêmes, et notamment sa jeunesse.

➔ La stratégie du GAL du Sud visait une plus grande attractivité du territoire et qualité du cadre de vie autour de ses ressources patrimoniales à travers :

- 
- le développement d'un tourisme de qualité, diversifié et durable, s'intégrant pleinement aux modes de vie locaux, et porté par des acteurs individuels ou collectifs issus du territoire, d'une part,
 - le développement d'une action culturelle et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable impliquant fortement les habitants du territoire, et plus particulièrement sa jeunesse, d'autre part.

Il s'agissait de proposer un appui spécifique à la filière touristique à travers études, produits et aménagements d'intérêt collectif contribuant à renforcer la cohérence et la visibilité de l'offre touristique locale, l'appui aux opérateurs touristiques en termes de formation spécialisée, mise en relation et équipements en vue de diversifier l'offre de prestations et d'hébergements touristiques.

De même, il convenait de mobiliser les acteurs locaux (et notamment les jeunes) autour d'actions de connaissance et préservation du patrimoine, d'apporter un appui aux acteurs du monde culturel et socio-éducatif à travers animation et formation et de développer de nouveaux supports d'interprétation des patrimoines naturels et culturels en vue d'une amélioration de l'offre culturelle et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable localement.

Cette stratégie visait l'émergence d'une identité sud Guyane, favorisant la notoriété de la destination pour les touristes, et l'appropriation du territoire par ses habitants, et contribuant à faire de l'identité singulière du Sud Guyane le ciment de la société locale, et plus particulièrement un élément mobilisateur de sa jeunesse, à travers le soutien à différents types de tourisme (et loisirs associés) et types d'actions socio-éducatives et culturelles en lien avec les ressources humaines, naturelles et paysagères, et les patrimoines culturels matériels et immatériels locaux.

Priorité 3 - Renforcer le lien entre acteurs du territoire et entre territoires à travers la coopération et l'animation du territoire

Le Sud Guyane apparaît comme un vaste territoire rural d'une grande richesse humaine et patrimoniale, mais qui peine à affirmer son positionnement par rapport au littoral du fait de nombreuses limites : très faible densité, problème de mobilité, fracture numérique, manque de structuration du tissu socio-économique local notamment.

Dans ce contexte de fort enclavement, il importait de développer les relations entre habitants et intervenants extérieurs sur ce territoire, et avec d'autres territoires ruraux. C'est tout l'intérêt d'une gouvernance partenariale et inter-territoire telle que la stratégie du GAL Sud pouvait l'envisager.



Méthodologie

Il a été décidé par la structure porteuse et le comité de programmation de réaliser l'évaluation en interne. C'est-à-dire que les entretiens, l'analyse et sa rédaction ont été réalisés directement par l'animateur du programme avec l'appui du service développement durable du Parc Amazonien.

Les questions évaluatives ont été pensées avec l'ensemble des agents du service développement durable du parc (service auquel était rattaché la cellule LEADER). Elles ont également été pensées en tenant compte des questions évaluatives du GAL Nord-Ouest porté par la Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais (CCOG). En effet lors de la prochaine programmation la CCOG portera un unique GAL sur son territoire qui englobe le GAL Sud, il était donc important de garder une stratégie commune dans les évaluations des deux GAL.

Questions évaluatives

QE1 : L'animation du programme LEADER a-t-elle été efficace et adaptée aux besoins et spécificités du territoire ?

Comment susciter davantage l'émergence de projets ? Le programme LEADER était-il bien adapté aux structures du territoire ?

Est-ce que l'accompagnement des bénéficiaires par le GAL a permis l'amélioration des projets (dimensionnement, viabilité, intégration des enjeux locaux, etc.) ? Les projets se seraient-ils fait sans l'accompagnement LEADER ?

Les actions de communication ont-elles été suffisantes ? Pertinentes ?

Quel était le niveau d'information sur le programme des équipes de la





structure porteuse ?

QE2 : Comment renforcer le rôle et améliorer le fonctionnement du comité de programmation ?

Quelle a été l'implication des membres du GAL ? Notamment leur rôle de relai du programme LEADER en dehors des comités de programmation.

Comment les membres du GAL ont été formés au programme LEADER ? Comment l'équipe d'animation les a-t-elle impliqués ?

Quel rôle donner au comité de programmation au-delà d'un seul « guichet » ?

Etapes de l'évaluation

L'évaluation du programme LEADER du GAL SUD a été conduite entre janvier et avril 2024, selon la méthodologie suivante :

- Analyse quantitative à partir des tableaux de suivi et des éléments de bilan ;
- Analyse des différents documents disponibles : dossier de candidature initiale, rapports d'activité, comptes rendus des comités de programmation, bilan des opérations, etc ;
- Conduite d'entretiens individuels avec les bénéficiaires du programme. (Sur 16 projets)



Bilan et état d'avancement de la programmation

Bilan des projets

Au 30 avril 2024, le GAL Sud a engagé 95% de sa maquette socle soit 1 436 298,96€.

35 projets ont été conventionnés dont 3 projets déprogrammés.

Sur le plan de relance 9 projets ont été engagés dont 2 déprogrammés. (Suite à la crise COVID19, les GAL de Guyane ont pu candidater afin d'obtenir un réajustement sur une nouvelle enveloppe constituée à 100% de fonds FEADER)

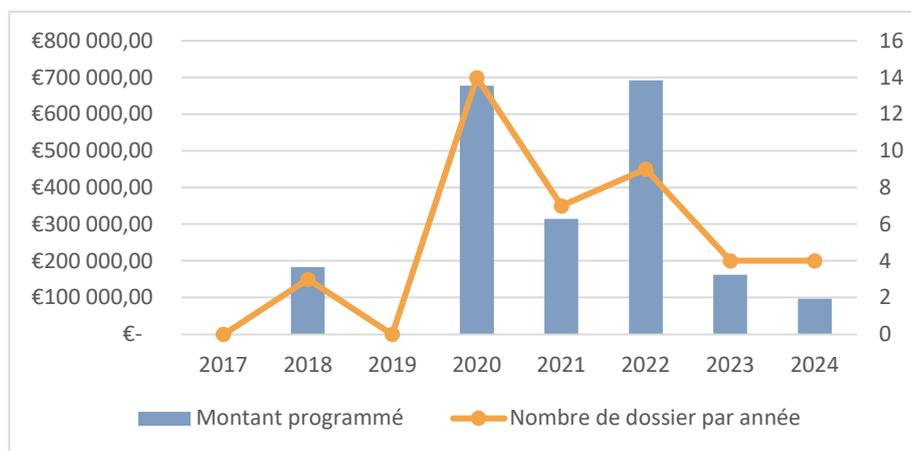


Figure 1 : Engagement en montant et en nombre par année



L'engagement des dossiers a débuté en 2018 avec 3 dossiers programmés. Il n'y a pas eu de dossier programmé en 2019. Cependant fin 2020 plus de 70% de la maquette initiale était engagée.

Le pic d'engagement de 2022 est principalement lié au réabonnement suite à la candidature du GAL pour obtenir une enveloppe du plan de relance économique.

Fin 2022, plus de 90% de la maquette socle était engagé. Les dates de fin de programmation étant proches, seuls des dossiers d'investissement inférieur à 30k€ ont été programmés afin de ne pas mettre en difficulté les porteurs de projet.

Les acteurs privés représentent 76% du nombre d'opérations et 63% de l'enveloppe allouée (figure 2). Les associations ont bénéficié de 39% de l'enveloppe pour 13 projets. Cela illustre le fort tissu associatif du territoire. En nombre (figure 3), les agriculteurs arrivent en 2^{ème} position (9 projets), pour 10% de l'enveloppe (Ceci s'explique par le montant plafond de 30 000€ alloué aux projets agricoles.). En termes de montant conventionné, les collectivités arrivent en seconde position avec 26% de l'enveloppe. Leur facilité de trésorerie permet de mobiliser de plus grands financements lors de leurs demandes.

Le frein principal pour les entreprises privées et les agriculteurs a été le manque de solutions sur le territoire pour avancer la trésorerie.

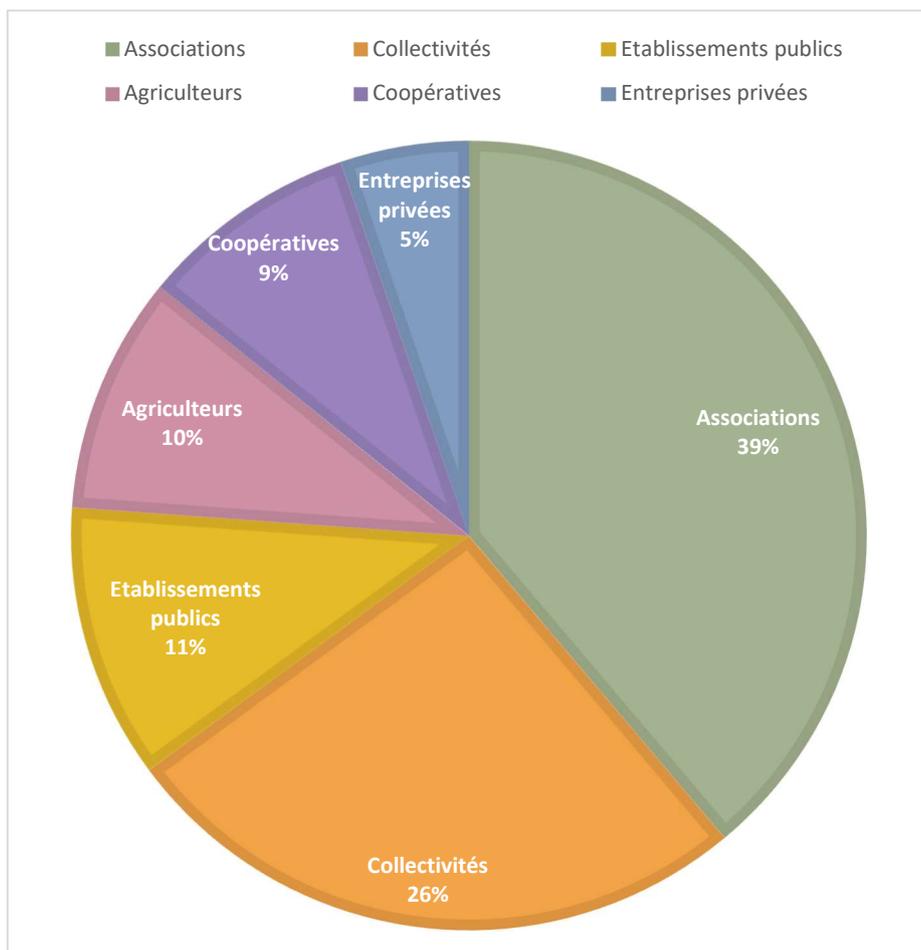


Figure 2 : répartition de l'enveloppe par type d'acteur

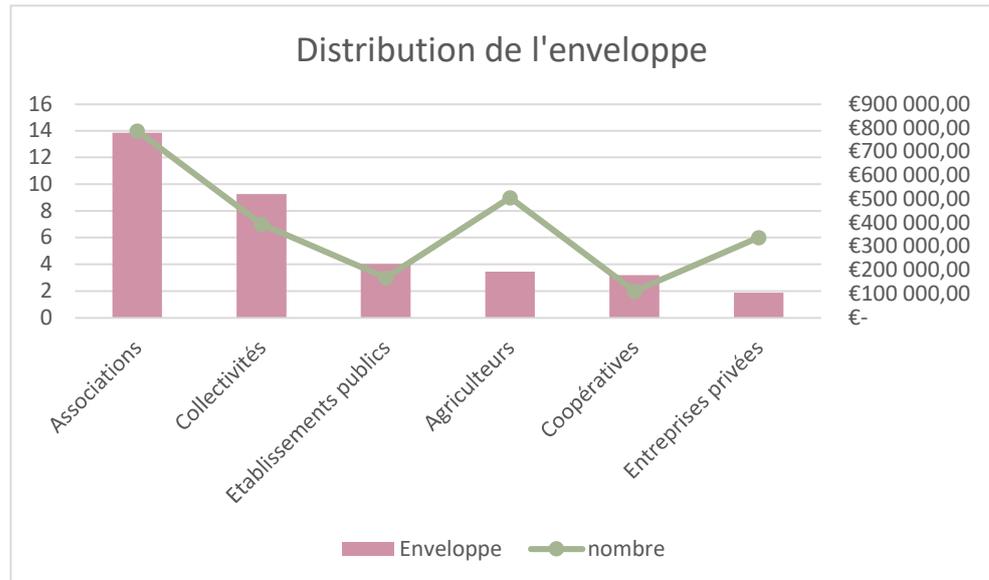


Figure 3 : Distribution de l'enveloppe en nombre et en montant par type de structure

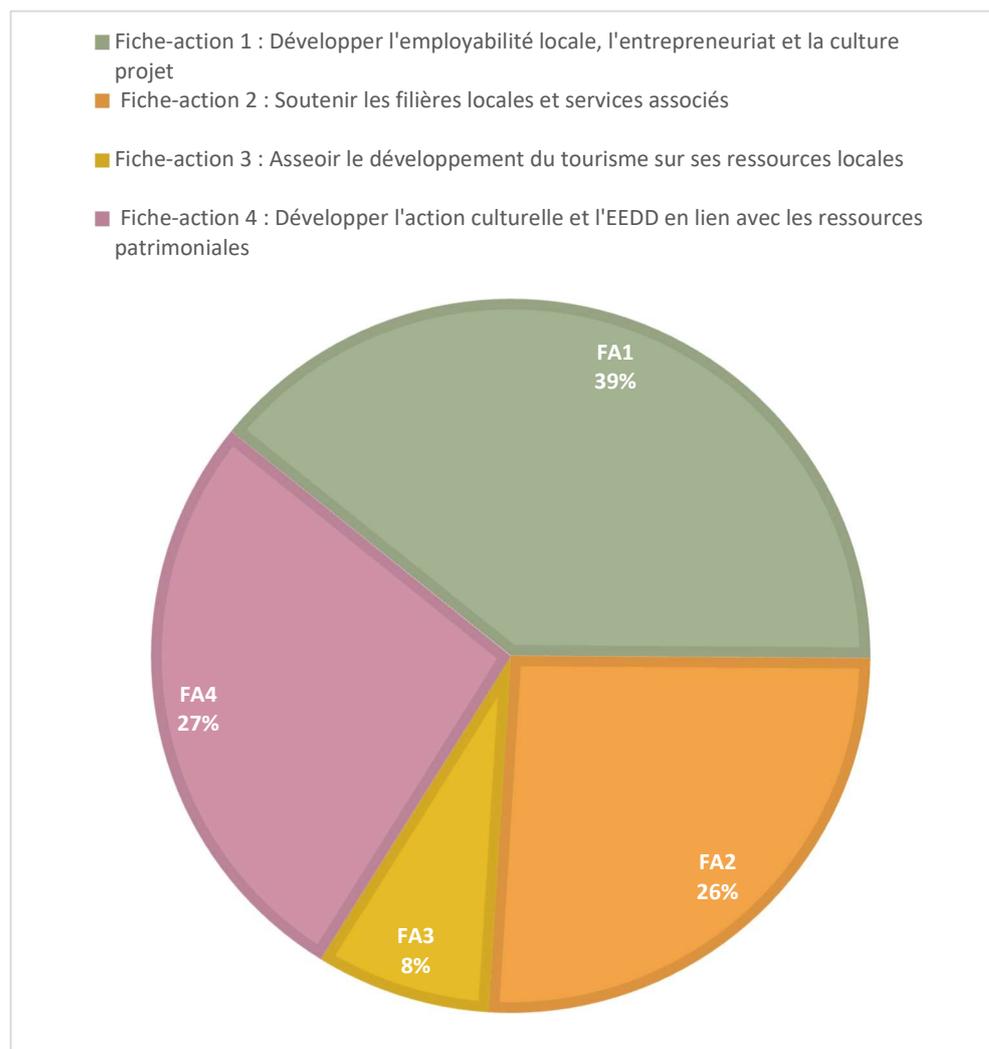


Figure 4 : Répartition de l'enveloppe par fiche action



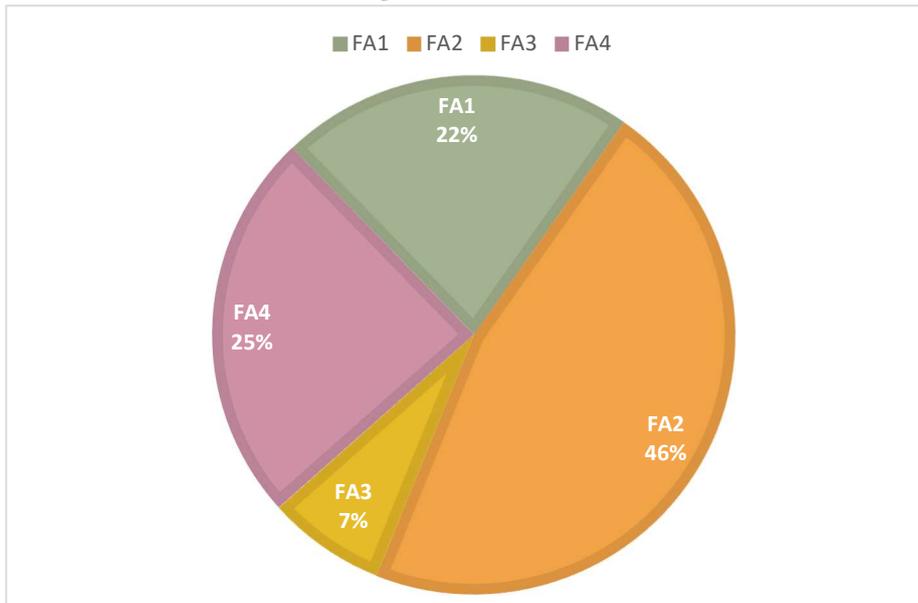


Figure 5 : Répartition du nombre de projets par fiche action

La fiche action 2 : Soutenir les filières locales et services associés a été la plus sollicitée en nombre de projet (figure 5). Les plafonds de 30 000€ pour les agriculteurs et de 50 000€ pour les entreprises privées ainsi que la faible capacité des porteurs privés à avancer les fonds ont néanmoins conduit à une faible consommation de l’enveloppe de cette fiche action.

Les projets sur le développement de l’employabilité locale ont quant à eux sollicité d’importantes enveloppes financières (figure 4). S’agissant principalement d’organismes publics, l’avance de trésorerie ne semble pas avoir été un frein.

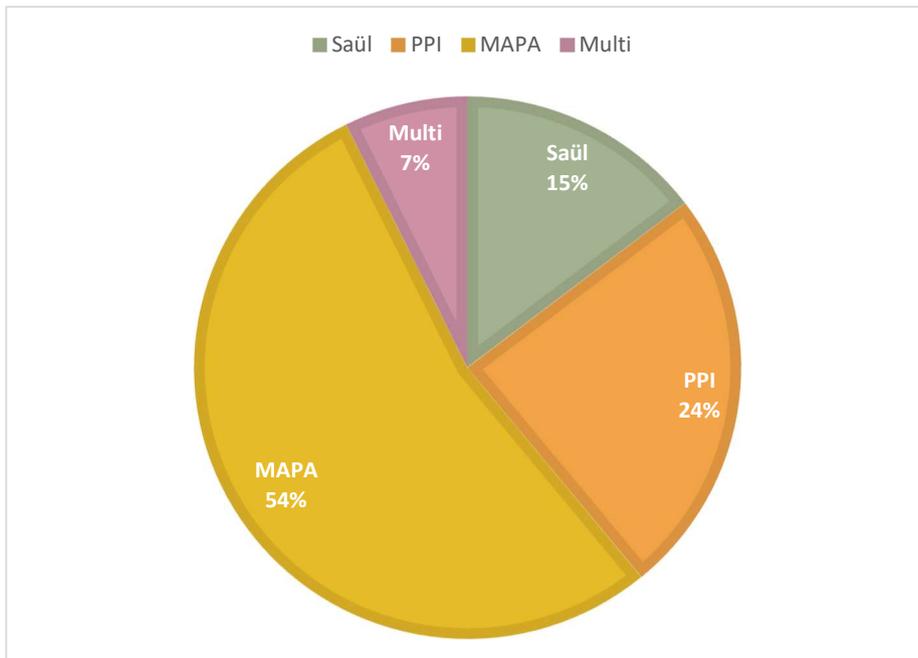


Figure 6 : Répartition du nombre de projets par commune

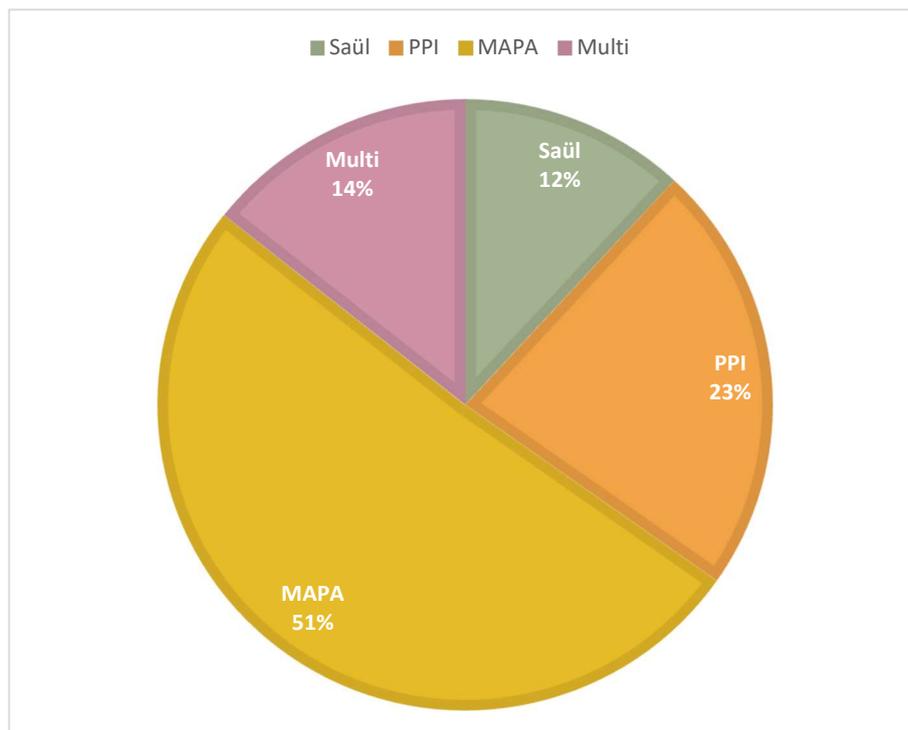


Figure 7 : Répartition de l'enveloppe par commune

La répartition géographique du nombre de projets et de l'enveloppe est à peu près similaire. (figure 6 et 7)

Maripa-Soula, la plus grande et plus peuplée (environs 60% des habitants du GAL Sud) des trois communes, concentre la moitié des projets

Saül, bien qu'isolé géographiquement et faiblement peuplé (environs 100 habitants), contribue à 15% des projets financés (en quasi-totalité privés).

Cela illustre un fort dynamisme ainsi qu'une bonne capacité administrative des entrepreneurs de la commune.

Délais (en jours)	Entre le dépôt et l'engagement	Entre l'engagement et le conventionnement	Entre le dépôt et le conventionnement	Entre l'engagement et la première demande de paiement	Entre le conventionnement et la première demande de paiement	Entre la première demande de paiement et la demande de solde	Entre le dépôt et la demande de solde
Moyenne Socle	176	185,33	366,67	478,91	311,86	467,18	874,74
Moyenne relance	212	195,33	406,17	260,67	65,33	229,5	695
Moyenne totale	182,19	187,15	373,85	433,76	259,04	430,62	857,62
Minimum	25	95	163	118	-72	0	252
Maximum	452	445	659	1505	1189	1114	1996

On remarque que les délais entre l'engagement (validation du dossier par le Comité de programmation) et le conventionnement sont en moyenne supérieurs aux délais entre le dépôt du dossier et son engagement. Pour 6 mois en moyenne d'instruction, il faudra compter ensuite 6 mois de plus pour le conventionnement. Ces délais ne sont pas imputables au GAL, mais sont de la responsabilité de l'Autorité de Gestion (Collectivité Territoriale de

Guyane). Il en est de même pour une partie de l'instruction.

A bien noter que sans conventionnement, le GAL a déconseillé aux porteurs de projet qu'il accompagne de commencer leurs dépenses, car la convention signée est demandée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) avant tout remboursement.

La moyenne des délais entre le conventionnement et la première demande de paiement est de 10 mois. Ce long délai est dû principalement aux projets des collectivités pour lesquels il n'y a pas de besoin en trésorerie. Pour la quasi-totalité de ces projets, les collectivités préfèrent attendre la fin du projet pour faire une demande de solde unique, malgré les relances du GAL.

Pour les porteurs de projet privés (hors cas de projet impliquant la création d'un poste) la première demande de paiement est faite dans les 3 mois suivant la signature de la convention.

Le délai entre la première demande de paiement et la demande de solde a pu aller jusqu'à plus de 3 ans. Ces importants délais s'expliquent par le manque de trésorerie de certains porteurs privés qui sont obligés d'attendre les remboursements de demandes précédentes avant de pouvoir engager de nouvelles dépenses. Ces délais de remboursement étant en général longs (supérieurs à 3 mois et pouvant aller jusqu'à 1 année) freinent la dynamique des projets.

Bien alerter les porteurs sur les délais : Lors des premiers rendez-vous avec les porteurs de projet, il conviendra de bien les informer sur les délais :

- En moyenne 1 an du dépôt du dossier au conventionnement.
- Pour les remboursement, environs 100 jours en moyenne et pouvant aller jusqu'à 1 an.

Ces délais influent sur la dynamique de la structure et fragilisent sa trésorerie.



Attention au financement des collectivités pour le dégageant d'office :

Pour l'ensemble des projets attribués aux communes, une seule demande d'acompte a été faite. A l'exception de ce projet les communes n'ont pas souhaité faire de demande d'acompte et attendre la fin du projet pour faire une demande de solde unique. Et cela malgré les sollicitations de l'équipe d'animation.

Lors de la prochaine programmation, des dégageants d'office ont déjà été annoncés par l'autorité de gestion. Le financement des projets aux communes pourrait être conditionné à un calendrier de demande d'acompte.



Animation du programme : bilan des entretiens

Disponibilité de l'équipe d'animation

Concernant l'animation LEADER, les 6 premiers mois du programme, l'animatrice était basée au siège pour le lancement du programme. Puis l'équipe était basée à 100% à Maripa-Soula jusqu'à fin 2021 où le suivi s'est fait à distance. Afin de limiter le turn-over dans l'équipe d'animation, lors de recrutement de l'animateur, le choix lui a été laissé pour sa résidence administrative (siège ou Maripa-Soula). En février 2022 le coordinateur a été recruté et basé au siège avec des déplacements sur le territoire (environ une semaine par mois). En mai 2022 l'animatrice qui a été recrutée était basée à Maripa-Soula.

Malgré cet important turn-over, la disponibilité de l'équipe LEADER a été très bien notée par l'ensemble des bénéficiaires. Sur les quatre choix possibles : Très bonne, bonne, moyenne et insuffisante, il n'y a eu que des mentions « très bonne » et une « bonne ». L'équipe a été qualifiée de : « Toujours disponible », « garde-fou ». Une personne a tout de même précisé que l'animation était « plus fluide quand les 2 animateurs étaient à Maripa-Soula ».

Apport de l'accompagnement du programme LEADER

Dans l'ensemble, les projets auraient pu se réaliser sans l'accompagnement du programme LEADER, mais cela aurait été plus difficile. Le programme a non seulement accéléré le processus, mais il a également permis d'avoir un projet plus étalé dans le temps et financièrement plus conséquent. Grâce au programme, des projets ont pu se concrétiser avec moins de pression sur le timing, et le taux de financement offert était très avantageux. Toutefois, il est important de noter que dans deux cas, les porteurs de projet ont mentionné que les lenteurs du programme ont "coupé l'élan" et la dynamique de leur projet. Une personne a précisé que le projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide financière apportée par le programme, car ils ne voyaient pas d'autre source de financement disponible. Cependant, à l'avenir, ils tenteront d'éviter ce type de programme autant que possible en raison des problèmes de trésorerie rencontrés.

Points d'améliorations

Nous avons ensuite demandé aux participants quels étaient, selon eux, les principaux points à améliorer pour la mise en œuvre d'un projet Leader. Ils ont souligné que la procédure de soumission aux différents comités pouvait être intimidante. Une fois le dossier validé, ils suggèrent que le GAL ou le PAE puisse directement passer les commandes pour faciliter les contrôles et l'avance de trésorerie. La transparence des délais au niveau du PAE et de l'ASP, ainsi que les délais de traitement et l'avance de trésorerie, sont



également des points cruciaux à améliorer. Enfin, un bénéficiaire recommande d'imposer des bilans de réalisation et des demandes d'acompte tous les six mois au maximum pour mieux suivre l'avancement des projets.

Principaux aspects à conserver

Ils ont souligné l'importance de faciliter le système d'avance pour les financements, ainsi que l'adaptabilité du programme, afin qu'il soit possible de réfléchir avec le GAL pour trouver des solutions adaptées à chaque situation. L'accompagnement de l'équipe d'animation a également été mentionné comme un gros point positif.

Le programme a-t-il été conseillé ?

Nous avons voulu savoir si les participants avaient conseillé le programme LEADER à d'autres acteurs et s'ils le feraient à l'avenir. Certains ont exprimé des réserves, mentionnant qu'ils ne recommanderaient pas le programme aux petites associations. Cependant, plusieurs ont déjà conseillé positivement le programme à des associations plus importantes, tout en mettant en garde sur l'importance de la solidité financière de l'association et de la dynamique du projet. D'autres ont noté qu'ils ne recommanderaient pas le programme à quelqu'un qui démarre, mais pourraient le recommander à des personnes ayant déjà des fonds ou une trésorerie établie.

Apports de nouvelles compétences

Nous avons demandé aux participants s'ils estimaient que le programme leur avait permis d'acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion de projet. Certains ont déclaré qu'ils possédaient déjà certaines compétences avant de rejoindre le programme (3 personnes), tandis que la majorité a confirmé avoir acquis de nouvelles compétences grâce à leur participation. Certains ont exprimé leur satisfaction à pouvoir se reposer sur l'équipe d'animation pour les aspects administratifs, tandis que d'autres ont souligné l'importance de travailler avec précision sur la justification des dépenses et la mise en concurrence. L'apprentissage semble être un processus continu, avec un besoin constant de s'appuyer sur l'équipe d'animation pour progresser.

Formations

Nous avons demandé aux participants quels types de formations ils auraient aimé recevoir. Les suggestions ont inclus des formations sur le fonctionnement du programme, le montage financier, l'élaboration de dossiers, ainsi que des accompagnements pour faire une bonne présentation de projet. Les participants ont également exprimé leur intérêt pour des

jours de rencontres entre porteurs de projet et institutions locales, ainsi que pour des moyens efficaces de communication des informations sur le programme, tels que des mails ou un site internet dédié. Deux porteurs ont souligné les difficultés pour les bénévoles dans ce processus, du fait du manque de temps et de la multiplication des réunions.

Réseau de porteurs de projet

Enfin, nous avons demandé aux participants s'ils souhaitent être davantage informés de la mise en œuvre générale du programme sur le territoire. Les réponses ont inclus le désir de rencontrer d'autres porteurs de projet et les institutions locales lors d'événements organisés, ainsi que des suggestions pour des réunions entre porteurs de projet. Certains ont également proposé des idées pour valoriser les porteurs de projet, telles que la réalisation de vidéos et de photos.

Focus : Trésorerie décalée pour les porteurs de projets

Certains porteurs de projets ont pu avoir des problèmes de trésorerie suite à la longueur administrative des demandes de paiement. Cela n'est pas problématique pour les grosses structures qui ont des fonds en trésorerie importants. Cependant pour les petites associations, les porteurs de projet privés ou pour l'ensemble des exploitants agricoles, le financement tardif peut être dangereux.

De plus, on note qu'un grand nombre de porteurs de projet n'a pas voulu se lancer dans le programme LEADER au regard de l'avance de trésorerie que cela leur aurait demandé.

L'impossibilité de réaliser des avances décourage les petits porteurs de projet, qui sembleraient pourtant être la cible idéale de LEADER pour le développement du territoire.



Analyse évaluative

Gouvernance

Bien que fortement impliqués en début de programmation, les membres du comité de programmation ont, pour la majorité, perdu peu à peu d'implication dans la gouvernance du GAL. Les dernières années, leurs seules contributions ont consisté à voter sur l'opportunité du projet.

En voici les principales raisons :

- La spécificité géographique semble avoir été un premier frein à l'implication des membres du comité. Maripa-Soula et Papaïchton sont reliés par une piste et par le fleuve (environ 1h), mais Saül n'est reliée aux deux autres communes uniquement par voie aérienne, avec une desserte non quotidienne et peu fiable sur les horaires. Ainsi les membres du Maroni n'ont pu se rendre qu'une seule fois à Saül, et il était toujours très compliqué pour les membres de Saül de venir assister en présentiel aux comités ayant lieu sur le Maroni. Ce dernier point impacte fortement le débat sur les projets. En effet, les membres du Maroni n'ont par conséquent pas toujours une très bonne connaissance de Saül, et ne souhaitent pas être bloquants pour les projets. De même les membres ne voulaient pas bloquer des projets ayant lieu dans une commune voisine et s'abstenaient ou votaient favorablement. La sélectivité des projets a donc été assez basse : aucun projet n'a été refusé en comité.
- Il n'y pas eu de formation sur le programme, ses enjeux et le rôle du comité de programmation sur la durée de cette programmation. L'équipe d'animation n'a pas sensibilisé les membres du comité sur leur rôle.
- De plus, des visites de projet ont pu être organisées lors du comité ayant eu lieu à Saül ainsi que lors de la visite de LEADER France à Maripa-Soula.

Mais cela s'est limité à cela sur l'ensemble du programme. Ainsi la cellule LEADER n'a pas non plus su faire vivre le comité, afin de le rendre plus attrayant et d'y impliquer d'avantage ses membres.

Il peut donc être difficilement reproché au comité actuel son manque d'implication. C'est principalement le GAL qui n'a pas su correctement jouer son rôle d'animation.



Lors de la prochaine programmation, le territoire sera encore plus vaste. Il conviendra donc de s'assurer que des membres du comité où aura lieu le projet présenté puissent s'exprimer en premier sur le projet afin de pouvoir instaurer un débat. Sur ce point, la présence des élus communaux aux comités est importante, afin qu'ils puissent également donner l'avis de la commune sur les projets.



Au cours de cette programmation, seule la mairie de Papaïchton avait une présence régulière lors des comités de programmation. Il conviendra donc de mieux sensibiliser les communes et l' élu désigné sur leur rôle au sein du comité de programmation. Avoir une réflexion sur des mesures possibles à inclure dans le règlement intérieur sur cet enjeu (désignation d'un nouvel élu référent ? Assiduité minimale imposée aux communes afin de pouvoir déposer un dossier ?)



Comme vu précédemment, l'enclavement du Sud Guyane rallonge le temps de montage et d'exécution des projets. Les porteurs doivent se déplacer sur le littoral pour obtenir des devis ou pour l'achat de matériel qui doit ensuite être acheminé en pirogue (le fleuve est souvent peu praticable en saison sèche) ou en avion. Moins de structures d'accompagnement sont également présentes sur cette partie du territoire. Le futur GAL sera réparti sur l'ensemble de la CCOG. Il conviendra d'être vigilant à une bonne répartition de l'enveloppe sur l'ensemble du territoire et qu'elle ne soit pas uniquement consacrée au littoral, où le montage et l'exécution des projets sont plus rapides et plus faciles.

Sélectivité

Au cours de la programmation LEADER, aucun projet déposé n'a pas été noté en dessous du seuil minimal.

La principale raison est que l'éligibilité du projet était déjà bien travaillée en amont par le GAL avec les porteurs de projet. Toutes les personnes accompagnées ont suivi l'avis de l'équipe d'animation, et personne n'a déposé de dossier contre son avis ou sans en avoir fait part au GAL avant. L'ensemble des projets présentés au comité pouvait passer la note de seuil minimal.

Dans les grilles d'évaluation, la dimension territoriale était évaluée selon les critères suivants : le projet doit intervenir et/ou bénéficier à un public issu de plusieurs bassins de vie ou de plusieurs communes, ainsi que de zones isolées



ou éloignées, peu pourvues de services et d'équipements spécialisés adaptés. Cette dimension était systématiquement validée en raison de l'enclavement du territoire.

Cependant, le caractère innovant des projets était rarement satisfait et ne semble finalement pas toujours pertinent pour le territoire. Dans un contexte de fort enclavement, où de nombreux services de base ne sont pas assurés, de nombreux projets visent davantage à combler des retards qu'à innover.

Il serait également pertinent d'inclure des critères évaluant la solidité financière des porteurs de projets afin de ne pas les mettre en danger.

De plus, il serait judicieux de nuancer l'exigence d'innovation pour le Sud Guyane. Avec le nouveau territoire du Groupe d'Action Locale (GAL), le critère de dimension territoriale se justifie d'autant plus.



Animation et accompagnement

Communication

A début du programme, le GAL Sud a souhaité créer une identité visuelle propre et des supports simples :

- - Un flyer remis lors de réunions et/ou événements publics, et lors d'un 1er contact,
- - Une présentation power-point proposée lors du 1^{er} entretien avec le porteur de projet, et support aux échanges autour de son idée de projet ;
- - « Des goodies » distribués lors d'évènements ou directement aux personnes reçues. (Sacs, éco-cup, stylos, T-shirt etc..)
- - Et quelques articles dans les publications du PAG et de partenaires.

Face au constat du peu de pertinence et de la faible efficacité des réunions d'information collectives (organisation chronophage pour un public réduit et pas nécessairement bien ciblé), la Cellule LEADER a fait le choix de rencontres « opportunistes » en jouant la carte « réseau ». Concrètement, au-delà de la réunion de lancement LEADER organisée le 27 juin 2017, après signature de la convention, la Cellule LEADER a informé sur le programme LEADER au cours de diverses réunions mobilisant divers partenaires et/ou porteurs de projet potentiels.

La distribution de goodies semble n'avoir contribué que marginalement à la diffusion du programme sur le territoire. En effet, aucun porteur ne dit avoir connu le programme grâce à la publicité offerte par ces goodies.

Bien que les porteurs soient en général contents d'en recevoir, il ne semble pas opportun de réitérer l'opération de distribution de goodies sur la prochaine programmation, ce qui permettrait de consacrer ce budget à d'autres opérations de communication afin de favoriser des projets en cours.





A travers le réseau d'agents du Parc Amazonien et des permanences réalisées sur l'ensemble du territoire (centres bourgs et écarts), l'existence du programme s'est très bien diffusée sur l'ensemble du territoire du GAL. Un important relais a également été assuré par les autres structures d'accompagnement de porteurs de projet comme le DADT, la CAE Sud Guyane, la chambre d'agriculture, la DGTM et le CFPPA de Matiti. Il faudra donc continuer à les impliquer et à bien leur notifier le changement de structure porteuse et d'équipe d'animation. Une formation sur la stratégie de la programmation et sur le fonctionnement des programmes LEADER et OS5 serait également très pertinente afin qu'ils puissent bien orienter les porteurs de projet.



Pour améliorer la communication au sein du GAL, il est recommandé de créer un groupe WhatsApp où seule la cellule d'animation pourra publier des informations. Ce groupe centralisera toutes les actualités sur les nouveaux projets, les engagements en cours et les projets terminés, garantissant ainsi des messages clairs et structurés. Les notifications instantanées permettront aux membres de rester informés en temps réel, tout en évitant les messages non pertinents grâce au contrôle des publications. Cette approche assurera une communication efficace, transparente et permettra un suivi facile de l'évolution des projets, renforçant ainsi l'engagement communautaire et la transparence des actions du GAL.



Du fait de la complexité et de l'étalement du territoire, le « bouche à oreille » semble être un des moyens les plus efficaces pour porter à la connaissance des habitants le nouveau programme. Le Parc Amazonien de Guyane était jusqu'à présent bien identifié via l'ensemble de ses agents présents sur la totalité du territoire. Il reviendra à la CCOG de communiquer à l'échelle de l'ensemble du territoire sur sa reprise du GAL. La future structure porteuse n'ayant pas d'agent basé dans l'ensemble des écarts des communes mais uniquement dans les centres bourg, il sera important pour elle de se constituer un réseau de référents du programme dans l'ensemble des écarts. Il semble pertinent qu'elle continue à s'appuyer sur les agents du Parc Amazonien pour cela. Il pourrait être également intéressant d'impliquer les membres du comité de programmation dans la diffusion du programme. Enfin, des permanences de la future équipe d'animation dans les écarts ne sont également pas à négliger. La cellule d'animation sera souvent plus à même de répondre à toutes les questions des potentiels porteurs de projets.

Animation

Les habitants sont souvent éloignés du système administratif français. L'accès au foncier est très difficile et long (la grande majorité du foncier appartient à l'Etat). Pour les écarts de Maripa-Soula au Sud du bourg de Maripa-Soula, nous entrons dans une Zone de Droits d'Usage Collectif (ZDUC) où l'ensemble du foncier appartient à l'Etat Français. Ces spécificités sont mal comprises par l'Europe et pas prises en compte dans les réglementations des différents fonds de subvention européen, ce qui complique énormément

l'accès à ces aides dans cette zone.

Beaucoup de porteurs et de potentiels porteurs de projets ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives, la rédaction et la comptabilité. Ainsi une grande partie du travail de la cellule LEADER a consisté à l'accompagnement des porteurs dans leurs démarches : montage et rédaction du dossier avec le porteur de projet, élaboration des prévisionnels et rédaction des demandes de paiement. Dans la majorité des cas, les porteurs envoyaient leurs factures acquittées et les preuves de paiement aux animateurs, qui se chargeaient ensuite de remplir les formulaires et de leur faire signer. Sur le territoire, le paiement en espèce est le plus répandu et un grand nombre d'entreprises l'exige. De plus l'économie informelle et la proximité avec le Surinam (les prix y sont en général plus faibles) imposent une sensibilisation des bénéficiaires sur les règles d'éligibilité des dépenses et une attention permanente de l'accompagnant afin que les dépenses de porteurs de projet restent éligibles. La cellule LEADER avait donc également pour rôle de bien identifier les prestataires déclarés, et ceux pouvant délivrer une facture et accepter les paiements par virement bancaire ou carte bleue.

Il est très important de garder cette disponibilité chez la nouvelle équipe d'animation, afin de maintenir un lien de confiance avec les porteurs de projet et pouvoir éviter un maximum de ratés sur les projets, et notamment la réalisation de dépenses inéligibles.



Bien que cet accompagnement soit grandement apprécié par les bénéficiaires, la cellule a souvent rempli les formulaires à la place des porteurs, et non avec eux. En remplissant les formulaires directement avec les porteurs de projet, cela aurait pu leur permettre de monter plus en compétence sur ces sujets et de pouvoir devenir autonomes sur d'autres demandes d'aide, où un accompagnement n'est pas proposé.



Le programme et le fonctionnement des fonds LEADER étaient présentés lors des premières rencontres porteurs/accompagnants, mais la stratégie et le détail du programme restent souvent flous pour les porteurs de projet. Cela ne semble donc pas suffisant. Les porteurs de projet (hors bénévoles d'associations et personnes déjà familières avec les dossiers de demande de subvention) seraient intéressés pour participer à des formations sur le programme LEADER. Il est donc envisageable d'organiser de façon trimestrielle des formations collectives sur le programme, à destination des bénéficiaires.



Rôle de la structure porteuse

Les entretiens individuels montrent que la grande majorité des porteurs de projets ont été orientés vers le GAL Sud par des agents du Parc Amazonien.

Pour rappel, le Parc Amazonien possède des antennes sur l'ensemble de son territoire et donc du territoire du GAL SUD. (Saül, Papaïchton, Maripa-Soula,

Taluen, Kayodé, Elahé, Antecum Pata). De ce fait, les agents de développement sont en contact permanent avec les habitants des communes, ce qui en font d'excellents relais pour la diffusion du programme. Cependant, pour la majorité des agents, la connaissance du programme se limite à son existence : le programme LEADER peut financer des projets (sans connaissance des fiches actions). Sur ce programme, leur rôle était donc limité à une mise en contact avec la cellule LEADER.

A noter qu'hormis les nouveaux agents, aucune formation collective à destination des agents du Parc plus anciens n'a été mise en place par l'équipe d'animation du GAL Sud. Ainsi, beaucoup de porteurs de projet ont été orientés vers le GAL avec des projets n'étant éligibles sur aucune fiche action, ou avec un profil trop « fragile » pour aller sur des fonds Européens comme le programme LEADER.

Néanmoins, une fois les projets montés et conventionnés, en général les agents en ont connaissance. Ils ont pu ainsi à maintes reprises assurer un suivi rapproché des projets, servir de relais ou de relance pour l'équipe d'animation et même une assistance technique.

De façon très pratique, cela a permis notamment d'accélérer le transfert de documents. Les porteurs peuvent directement les déposer dans une antenne du Parc, de nombreux porteurs de projet n'ont pas non plus accès à une imprimante ou un scanner et ont pu utiliser ceux du Parc. Ce problème sera encore plus accentué par le passage au 100% dématérialisé lors de la prochaine programmation.



Lors de la future programmation, il sera donc nécessaire de bien identifier le rôle tenu par les agents du Parc envers le nouveau GAL. En particulier, sur les communes où l'équipe n'aura pas de présence permanente, comme Saül.



Une meilleure connaissance du programme par les agents serait souhaitable, il faudrait donc prévoir une formation sur la stratégie du GAL et sur le programme LEADER : A quel type de porteur s'adresse le programme ? Quels en sont les risques pour le porteur ? Quels sont les délais ? Quel discours tenir envers les habitants ? Quelles en sont les étapes ? Qui sont les membres du comité de programmation et quel est leur rôle ?

Un programme non adapté à tous les porteurs de projet

Le programme LEADER, avec ses processus longs et ses démarches administratives ardues, n'est pas à conseiller aux novices en entrepreneuriat ou aux « petites associations ». Il vise spécifiquement des structures déjà dotées d'une certaine trésorerie pour démarrer, ce qui peut ajouter une contrainte financière supplémentaire pour ceux disposant de ressources limitées. Les acteurs engagés dans ces initiatives doivent également s'engager à maintenir leurs investissements sur une période de cinq ans, ce qui peut représenter un défi important. De plus, les délais de traitement des demandes de financement et les multiples étapes à franchir peuvent rendre le processus frustrant et chronophage pour les structures inexpérimentées. En outre, le suivi et la gestion des fonds sur une période prolongée nécessitent une discipline financière et une planification rigoureuse, ce qui peut s'avérer complexe pour ceux qui ne sont pas familiers avec les pratiques de gestion d'entreprise à long terme.

En somme, bien que le programme LEADER offre des opportunités, il peut représenter un défi de taille pour ceux qui manquent d'expérience et de ressources financières.

Cependant un grand nombre de porteurs de projet orientés vers le GAL voient uniquement le programme comme une source de financement, mais n'en connaissent pas les contraintes. Il est du rôle des accompagnateurs de bien les sensibiliser sur ces points et de ne pas avoir une stratégie de consommation de l'enveloppe à tout prix.

Le sentiment de profiter d'une opportunité financière pour les porteurs peut avoir tendance à vouloir surdimensionner les projets. Par exemple achat d'un four à pizza avant d'avoir même testé l'activité en utilisant le four de la boulangerie de la commune.

A cause de ces contraintes, le programme LEADER peut être dangereux pour ce type de porteur et doit leur être déconseillé. Il peut les mettre en danger sur plusieurs aspects :

- *Délais de remboursement pouvant dépasser un an, fragilisant ainsi grandement leur trésorerie et, en cas de prêt bancaire, pouvant entraîner des intérêts qui ne dépendent plus du porteur,*
 - *Dépenses non réalisées dans les règles n'engendrant pas de remboursement*
 - *Besoin mal établi en début de projet.*
-



Synthèse des recommandations

Gouvernance

- ✓ Lors de la prochaine programmation, le territoire sera encore plus vaste, il conviendra donc de s'assurer que des membres du comité où aura lieu le projet présenté puissent s'exprimer en premier sur le projet afin de pouvoir instaurer un débat. Sur ce point, la présence des élus communaux aux comités est importante, afin qu'ils puissent également donner l'avis de la commune sur les projets.
- ✓ Il conviendra donc de mieux sensibiliser les communes et l' élu désigné sur leur rôle au sein du comité de programmation, et avoir une réflexion sur les mesures possibles à inclure dans le règlement intérieur pour satisfaire cet enjeu (désignation d'un nouvel élu référent ? Assiduité minimale imposée aux communes afin de pouvoir déposer un dossier ?)
- ✓ Le futur GAL sera réparti sur l'ensemble de la CCOG. Il conviendra d'être vigilant à une bonne répartition de l'enveloppe sur l'ensemble du territoire, et qu'elle ne soit pas uniquement consacrée au littoral où le montage et l'exécution des projets sont plus rapides et plus faciles.
- ✓ Inclure des critères évaluant la solidité financière des porteurs de projets, afin de ne pas les mettre en danger.



- 
- 
- ✓ Nuancer l'exigence d'innovation pour le Sud Guyane. Avec le nouveau territoire du Groupe d'Action Locale (GAL), le critère de dimension territoriale se justifie d'autant plus.

Communication

- ✓ Il ne semble pas opportun de réitérer l'opération de distribution de goodies sur la prochaine programmation, afin de consacrer ce budget à d'autres opérations de communication pour favoriser des projets en cours.
- ✓ A travers le réseau d'agents du Parc Amazonien et des permanences réalisées sur l'ensemble du territoire (centre bourg et écarts) l'existence du programme s'est très bien diffusé sur l'ensemble du territoire du GAL. Un important relais a également été les autres structures d'accompagnement de porteurs de projets comme le DADT, la CAE Sud Guyane, la chambre d'agriculture, la DGTM et le CFPPA de Matiti. Il faudra donc continuer à les impliquer et à bien leur notifier le changement de structure porteuse et d'équipe d'animation. Une formation sur la stratégie de la programmation et sur le fonctionnement des programmes LEADER et OS5 serait également très pertinente, afin qu'ils puissent bien orienter les porteurs de projet.
- ✓ Créer un groupe WhatsApp où seule la cellule d'animation pourra publier des informations. Ce groupe centralisera toutes les actualités sur les nouveaux projets, les engagements en cours et les projets terminés, garantissant ainsi des messages clairs et structurés. Les notifications instantanées permettront aux membres de rester informés en temps réel, tout en évitant les messages non pertinents grâce au contrôle des publications. Cette approche assurera une communication efficace, transparente et permettra un suivi facile de l'évolution des projets, renforçant ainsi l'engagement communautaire et la transparence des actions du GAL.
- ✓ À la vue de la complexité et de l'étalement du territoire, le « bouche à oreille » semble être un des moyens les plus efficaces pour porter à la connaissance des habitants le nouveau programme. Le Parc Amazonien de Guyane était jusqu'à présent bien identifié via l'ensemble de ses agents présents sur la totalité du territoire. Il reviendra à la CCOG de communiquer à l'échelle de l'ensemble du territoire sur sa reprise du GAL. La future structure porteuse n'ayant pas d'agent basé dans l'ensemble des écarts des communes mais uniquement dans les centres bourg, il sera important pour elle de se constituer un réseau de référents du programme dans l'ensemble des écarts. Il semble pertinent qu'elle continue à s'appuyer sur les agents du Parc Amazonien pour cela. Il pourrait être également intéressant d'impliquer les membres du comité de programmation dans la diffusion du programme. Enfin, des

permanences de la future équipe d'animation dans les écarts ne sont également pas à négliger. La cellule d'animation sera souvent plus à même de répondre à toutes les questions des potentiels porteurs de projets.

Animation

- ✓ Prévoir une forte disponibilité chez la nouvelle équipe d'animation afin de maintenir un lien de confiance avec les porteurs de projet et pouvoir éviter un maximum de raté sur les projets et notamment de dépense inéligible.
- ✓ Remplir les formulaires directement avec (et non à la place de) les porteurs de projet pour leur permettre de monter plus en compétence sur ces sujets et de pouvoir devenir autonome sur d'autres demandes d'aide ou un accompagnement n'est pas proposé.
- ✓ Organiser de façon trimestrielle des formations collectives sur le programme à destination des bénéficiaires du programme.
- ✓ Bien alerter les porteurs sur les délais : Lors des premiers rendez-vous avec les porteurs de projet, il conviendra de bien les informer sur les délais :
 - En moyenne 1 an du dépôt du dossier au conventionnement.
 - Remboursement : environs 100 jours en moyenne et pouvant aller jusqu'à 1 an.
 - Ces délais influent sur la dynamique de la structure et fragilisent la trésorerie.
- ✓ Des visites de projet pourraient être organisées dans le réseau du GAL cependant il serait souhaitable qu'elles soient thématiques pour que ce soit également profitable au porteur de projet. Par exemple plusieurs agriculteurs ont émis des réserves sur ouvrir la visite de leur exploitation à des personnes extérieures au monde agricole.

Conclusion

La programmation LEADER 2020-2024 a facilité la mise en place et a permis la mise en œuvre d'une trentaine de projets sur le territoire. Les projets y sont plutôt bien distribués sur le plan géographique. Cependant le programme n'est pas adapté à la grande majorité des acteurs du territoire (voir encadré). Le programme a pu avoir un impact plus négatif que positif pour plusieurs porteurs de projet. Mais il existe peu d'autres alternatives de financement accessible et adapté dans le sud Guyane, ce qui en contraint fortement le développement.



Les axes stratégiques pour cette programmation sont plutôt bien ciblés et remplissent globalement leurs objectifs. Seule la fiche action 3 tourisme n’y répond pas entièrement. En effet, une structuration de la filière touristique semble nécessaire sur le Maroni afin d’y former ses futurs opérateurs.

L’appui de l’équipe d’animation, malgré un important turn-over, est reconnu par les porteurs de projet. Sa disponibilité est souvent soulignée. Cependant, elle n’a pas réussi à maintenir une dynamique forte dans son comité de programmation. Ces efforts ont été essentiellement ciblés vers l’accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches administratives.

Pour conclure, la réalisation des projets demeure malgré tout un challenge en raison de l’enclavement géographique, des longs délais d’instruction LEADER engendrant de la démotivation, et du fait de l’absence de solution de préfinancement adaptée pour les dépenses des projets.



Annexes

Tableau des projets

Fiche action	Projet	Montant programmé
Fiche-action 1 : Développer l'employabilité locale, l'entrepreneuriat et la culture projet	<i>PAG - Réseau de proximité SGE</i>	108 500,00 €
	<i>Création d'une coopérative d'activités et d'emplois sur le sud Guyane</i>	121 551,00 €
	<i>Mairie de Maripa-Soula - Création d'un poste de coordinateur de la Maison des Initiatives Locales</i>	100 000,00 €
	<i>Soutien logistique à l'insertion sociale et professionnelle à Papaïchton - Yenkumu Lutu</i>	67 688,76 €
	<i>Création d'un espace de vie associative à Kayodé - L'effet Morpho</i>	181 720,00 €
	<i>Encadrement et coordination de salariés en insertion sur les filières construction locales</i>	106 714,00 €
	<i>Déploiement de la coopérative d'activités et d'emplois sur le sud Guyane - Phase 2 - CAE Sud Guyane</i>	84 050,43 €
Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services associés	<i>Mairie de Maripa-Soula - Développement et animation d'un espace test pour le pôle agricole de Maripa-Soula</i>	112 560,00 €
	<i>Didier ROSTAING - Mise en place d'une unité artisanale de transformation du cacao à Saül</i>	13 712,13 €
	<i>Pacôme Couffignal - Uka Bois Multiservice Saül</i>	22 475,20 €
	<i>Emile SACAPOU - Aménagement d'une parcelle maraichère à Maripa-Soula</i>	24 829,93 €
	<i>Alfred DJABA - Equipement d'un élevage de volailles à Papaïchton</i>	26 619,31 €
	<i>Marie-Luce BLAKAMAN - Création d'un élevage porcin et d'un élevage avicole</i>	22 589,05 €



Fiche action	Projet	Montant programmé
	<i>Cindy PAVONE-ALLINCKX- Mise en place d'approvisionnement en eau pour le développement d'une production agricole bio à Saül</i>	26 208,00 €
	<i>Mandy ALLINCKX- Equipement d'un forage d'eau pour l'irrigation des cultures et l'approvisionnement des animaux à Saül</i>	25 290,00 €
	<i>ANCB - Achat d'un combiné bois + quad</i>	29 726,61 €
	<i>Daniel Petricevic - Amélioration d'un atelier de menuiserie à Maripa-Soula</i>	21 775,80 €
	<i>Commune de PPI - Création d'un Jardin partagé pédagogique</i>	34 645,85 €
	<i>Cindy PAVONE - Diversification filière A.Bà Saül</i>	27 000,00 €
	<i>Commune de PPI - Animation d'un marché hebdomadaire des producteurs à Papaïchton</i>	19 111,06 €
	<i>KL TransportMaroni- Achat d'une pirogue et d'un moteur</i>	15 375,00 €
	<i>Service Plus Maroni- Achat d'un moteur pour le transport de fret</i>	47 849,86 €
	<i>Installation d'un élevage de volailles à Papaïchton - Marie LOUIS</i>	16 746,22 €
<i>Fiche-action 3 : Asseoir le développement du tourisme sur ses ressources locales</i>	<i>OT Maripa-Soula - Sentier d'interprétation Gobayasoula</i>	44 144,53 €
	<i>KCML - Structuration de l'activité randonnée kayak</i>	20 619,13 €
	<i>Démarche de structuration de la filière touristique à Papaïchton</i>	102 520,86 €
<i>Fiche-action 4 : Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales</i>	<i>IPE - Création d'outils pour la valorisation des connaissances linguistiques et culturelles des peuples amérindiens du sud de la Guyane</i>	46 428,86 €
	<i>FDHA - Au fil des pangis</i>	30 113,33 €
	<i>CCOG - Projet de reconstruction à l'identique de la Maison Agasso à Saül</i>	123 331,00 €
	<i>PAG - Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel à Maripa-Soula</i>	84 681,46 €
	<i>Ilupawa - Création d'une classe Montessori en pays wayanas pour favoriser la réussite scolaire des jeunes</i>	5 948,86 €
	<i>La ménagerie - Film au fil du Maroni</i>	70 876,40 €
	<i>Equipement RVFM</i>	12 500,00 €
	<i>« Développement et animation d'un espace de proximité à destination des artisans du Haut-Maroni » - GADEPAM</i>	90 183,46 €
	<i>Art urbain à Antecume Pata - Limousinart</i>	19 172,09 €
	<i>Promotion de la valeur culturelle et linguistique des Wayana : rituel eputop, ses chants rituels et des aspects de la langue wayana - IPE</i>	90 000,00 €
Total	2 125 456,89 €	





GAL Sud GUYANE

Groupe d'Action Locale

